



**CYCLE SOPHROLOGUE
EN SOPHROLOGIE INTEGRATIVE
2019-2020**

Paris & Marseille

Fiche d'inscription



*Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter
Un entretien est nécessaire avant toute inscription.*

A bientôt.

Alain Bellone

06 35 59 18 88

alainbellone@sophro-anlayse.eu

**Pensez à la planète:
pour s'inscrire, merci de n'imprimer que les deux dernières pages.**

TARIFS ET INSCRIPTION A LA FORMATION

S0I#1 Sophrologue en Sophrologie Intégrative niveau 1

1/ TARIF CYCLE LONG 8 MODULES

24 jours, 8 modules pour un total de 172 heures en présentiel.

TARIF: 3498€

- **Païement comptant moins 100€ : 3398 €**

Faire 2 chèques : 450€ d'arrhes et 2948 €

- **8 fois sans frais**

480€ d'arrhes et 7 x 431,14 €

- **12 fois sans frais**

480€ d'arrhes et 11 chèques de 274,36 €

- **16 mensualités sans frais**

1 chèque d'arrhes de 480 €* & 15 chèques de 211,86 € soit 3658€

La garantie « Zen »: sur le SAI#1, si vous vous rendiez compte que cette formation ne correspondait pas à vos attentes, vous bénéficiez de la liberté de vous arrêter sans aucune pénalité, à l'issue du 2° jour de formation. Nous vous restituons vos règlements déduits uniquement du prix du premier module de 3 jours auquel vous aurez participé (au prix d'une formation/stage de 3 jours à l'IESA, soit 480€).

Le rythme des encaissement ? Le 1° chèque est encaissé 15 jours avant le module 1. Les suivants au début de chaque mois.

2/ TARIF CYCLE COURT 4 MODULES

12 jours, 4 modules pour un total de 86 heures en présentiel.

TARIF: 1720€

- Règlement en 2 fois sans frais : chèque de 450€ d'arrhes + chèque de 635 €, et 3° chèque de 635 €.

- Règlement en 4 mensualités (sans frais gestion): 450 € d'arrhes et 3 versements de 423,33 €

- Règlement en 10 mensualités (+ frais de gestion) : 8 chèques de 180€, soit 1800€

Fournir un certificat médical attestant que vous êtes en de bonnes conditions physiques et psychiques pour suivre une formation de Sophrologie.

PROCHAINES DATES A PARIS

Merci de cliquer sur les dates proposées par cursus à gauche de la page.

Groupe Minimum 12 personnes - Maximum 20 personnes:

A noter: en cas de nombre insuffisant de personnes, et pour des raisons de dynamique de groupe, l'IESA se réserve le droit de reporter une promotion sur la session suivante.

3/ POUR VOUS INSCRIRE

- **Remplissez 2 pages suivantes:**
la page de contrat correspondant à votre choix plus les conditions générales, le tout daté et signé.
- **Choisissez votre option de règlement.**
- **Libellez vos chèques au nom de *Inspirer Expirer Sourire*.**
- **Joignez la totalité des chèques correspondant à votre fractionnement.**
En cas de paiement fractionné, datez vos chèques en partant du mois précédant le début de la formation.
- **Pensez aussi**
 - à une **photo d'identité**
 - au **certificat médical** attestant de votre bonne santé psychique et physique pour suivre une formation en thérapie psychocorporelle impliquant des pratiques de sophrologie et de méditation dynamique.
- Adressez votre dossier à **INSPIRER EXPIRER SOURIRE**
Les Aires Vertes
83340 LES MAYONS
- **Besoins de précision, d'informations : merci de nous contacter.**
- **Avant toute inscription, nous vous remercions de nous appeler pour un entretien préalable au 06 35 59 18 88**

Merci pour votre confiance, et à bientôt.

**Pensez à la planète:
pour s'inscrire, merci de n'imprimer que les deux dernières pages.**



Ce contrat de formation est à renvoyer **COMPLET** à **Inspirer Expirer Sourire, Les Aires Vertes, 83340 Les Mayons**

Le Stagiaire	
Nom :	Date de naissance :
Prénom :	Profession :
Email :	Adresse :
Téléphone :	Code postal & ville:
Banque	N° des chèques stage

SOPHROLOGIE INTÉGRATIVE® EN 8 MODULES

Avec les 4 modules du tronc commun avec la formation en sophro-analyse niveau 1

Prix « Particulier » : 3498€ TTC

Conditions de règlement

Comptant moins 100€	1 chèque d'arrhes de 480 €* et 1 chèque de 2918 € encaissé après le premier module.	<input type="checkbox"/>
Règlement 8 fois (sans frais)	1 chèque d'arrhes de 480 €* et 7 x 431,14 €	<input type="checkbox"/>
Règlement 12 fois (sans frais)	1 chèque d'arrhes de 480 €* & 11 chèques de 274,36 €	<input type="checkbox"/>
Règlement 16 fois (avec frais)	1 chèque d'arrhes de 480 €* & 15 chèques de 211,86 € soit 3658€	<input type="checkbox"/>

* correspondant au 1er séminaire encaissé 2 semaines avant la formation

Choix de la session

SOPHROLOGIE INTEGRATIVE NIVEAU 1	Paris Avril 2019	<input type="checkbox"/>
SOPHROLOGIE INTEGRATIVE NIVEAU 1	Paris Novembre 2019	<input type="checkbox"/>
SOPHROLOGIE INTEGRATIVE NIVEAU 1	Marseille Décembre 2019	<input type="checkbox"/>

Garantie ZEN:

Si vous vous rendez compte que cette formation ne correspondait pas à vos attentes, vous bénéficiez de la liberté de vous arrêter sans aucune pénalité, à l'issue de la 3^e journée du 1^{er} module de la formation. Nous vous restituons vos règlements déduits seulement du prix du premier séminaire de 3 jours auquel vous aurez participé (arrhes).

Certificat médical obligatoire attestant de votre bonne santé psychique et physique pour suivre une formation en thérapie psychocorporelle.

Paraphes :



Ce contrat de formation est à renvoyer **COMPLET** à **Inspirer Expirer Sourire, Les Aires Vertes, 83340 Les Mayons**

SOPHROLOGIE INTÉGRATIVE® EN 4 MODULES

Prix « Particulier » : 1720€ TTC

Conditions de règlement

Comptant (2 chèques)	1 chèque d'arrhes de 450 € correspondant au 1er séminaire encaissé 2 semaines avant la formation et un chèque de 1270 € encaissé après le premier module.	<input type="checkbox"/>
Règlement 4 fois.	1 chèque d'arrhes de 450 € correspondant au 1er séminaire encaissé 2 semaines avant la formation et 3 chèques de 423,33 € encaissés mensuellement.	<input type="checkbox"/>
Règlement 10 fois (avec frais)	10 chèques encaissés mensuellement pour un total de 1820€ TTC.	

Session

SOPHROLOGIE INTEGRATIVE NIVEAU 2	Paris Septembre 2019	<input type="checkbox"/>
SOPHROLOGIE INTEGRATIVE NIVEAU 1	Paris Septembre 2020	<input type="checkbox"/>

Certificat médical obligatoire attestant de votre bonne santé psychique et physique pour suivre une formation en thérapie psychocorporelle. Sauf pour les étudiants qui l'ont déjà fourni pour le SAI1 dans l'année ou l'année précédente.

IES se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de nombre insuffisant de personnes.
Fixé à 12 personnes pour chaque module du cycle . Merci pour votre compréhension.

- « **Je reconnais avoir bien pris connaissance des conditions générales de vente de de IES / Institut Européen de Sophro Analyse. Et je joins les conditions générales signées à mon contrat.**
- J'ai joint l'ensemble des volets constituant ce Contrat de Formation : Agenda, Conditions financières et Conditions générales.
- Compte tenu de la nature de cette formation je déclare que je suis en pleine possession de mes capacités physiques et mentales et je reconnais à L'Institut Européen de Sophro-Analyse le droit de me demander tout justificatif nécessaire concernant cette déclaration dans le cadre de ma certification professionnelle.

Le Stagiaire

Prénom, Nom et signature du stagiaire
Faire précéder de la mention « Lu et approuve »
Fait à , le

Pour Inspirer Expirer Sourire

Alain Bellone , Gérant IES, Directeur Pédagogique IESA
« Lu et approuve » - Fait aux Mayons, le

Article 1: Le stagiaire déclare avoir pris connaissance des renseignements fournis dans le Catalogue de l'Institut Européen de Sophro-Analyse (ou sur son site internet) et ayant valeur d'éléments de contrat sur la nature, la durée et l'objet des actions de formation, les conditions, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités des contrôles des connaissances et la nature de la sanction de la (des) formation(s) qu'il désire suivre ; les références, titres ou diplômes des formateurs.

Article 2 « Objectif de la formation » : à l'exception des stages Expérientiels, le stagiaire reconnaît que cette formation est à but professionnel et n'est pas une thérapie personnelle ou de groupe.

Article 3 « Lieux, dates et programmes des formations » : le lieu du déroulement de la formation est indiqué sur le site Internet de l'Institut et/ou dans le catalogue. Il est confirmé 15 jours avant le début de la formation. Cependant, l'Institut se réserve le droit de modifier le lieu, les dates et le programme des formations. Le stagiaire est informé au maximum 15 jours avant la date prévue pour le début de la formation modifiée et en cas de désaccord, il a le choix entre le report du stage ou le remboursement des sommes versées.

Article 4 « Règlement Intérieur » : la confirmation de l'inscription à la formation/stage sera adressée après validation du présent contrat. Le règlement intérieur lui sera présenté au début du stage. Une convocation est adressée 15 jours environ avant le début de la formation/stage.

Article 5 « validation des formations professionnelles » : le souscripteur du présent contrat reconnaît s'inscrire à une formation professionnelle dont la validation de la certification est soumise à conditions. L'exécution de la formation ne vaut pas pour diplôme. Sous réserve que le stagiaire ait suivi la totalité des stages, qu'il ait rempli les conditions de validation mentionnées dans le catalogue, sur le site internet et dans le *Guide de l'étudiant* remis en début de formation, et que la société IES ait reçu la totalité du règlement, il sera délivré au stagiaire à l'issue du Cycle SAI Niveau 1, le Diplôme Européen de Praticien en Sophro-Analyse Intégrative®. Idem pour le niveau 2 de Sophro-Analyse et de Sophrologie Intégrative Niveau 1. A l'issue de la formation en SAI Niveau 1, SOI Niveau 1 et du niveau 2 en SA, l'étudiant dispose d'un an pour valider son diplôme. A noter que pour le niveau 1 en SA, l'étudiant doit valider 40 heures de suivi individuel en SAI. Une attestation de formation est délivrée pour toute action de formation ou stage à la demande du contractant. Cette attestation ne vaut pas pour exercice de la Sophro-Analyse ni de la Sophrologie. Seul le diplôme de l'IESA vaut pour autorisation officielle de la pratique de ces disciplines.

Article 6 « Propriété Intellectuelle des supports d'enseignement » : prenant en considération que la totalité de l'enseignement présenté dans le cadre des formations proposées par l'IESA est la propriété de IES, le stagiaire s'engage à ne pas utiliser les documents écrits et enregistrés autrement qu'à titre privé, pour sa propre formation dans le cadre de ses études actuelles. Toute reproduction intégrale ou partielle, des cours, supports de cours ou autre, faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement écrit de l'Institut Européen de Sophro-Analyse Intégrative®, pendant et après la formation, est donc illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Article 7 « Délai de rétractation » : conformément à l'article L.6353-5 du Code du Travail, il est rappelé que dans un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée, avec accusé de réception, adressée à l'organisme de formation. Aucune somme ne pourra alors être réclamée. Si en cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre le programme, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues. Le tarif de la formation est indiqué dans le Catalogue 2017-2018 et sur le site internet.

Article 8 « Tarifs & Paiement des prestations de formation » : les tarifs du présent document sont applicables jusqu'au 31 décembre 2018.

La réservation d'une place dans une session de formation ou un stage expérientiel, est acquise sous réserve des conditions suivantes :

1. Réception du contrat de formation dûment rempli 2. Réception de la totalité des chèques correspondant à la solution choisie pour chaque formation commandée. 3. Acceptation du dossier par la direction de IES. 4. « Arrhes » : la réservation à certaines formations est soumise au versement d'arrhes. Celles-ci sont remboursées intégralement à J-30 jours, à 50% à J-15 jours. Au-delà, elles sont intégralement encaissées. 5. « Paiement fractionné ». Le fractionnement du paiement entraîne des frais de gestion inclus dans le tarif spécifique au calendrier choisi. Cas de la formation SAI#1: les chèques sont déposés au 2 de chaque mois. Cas des autres formations : les chèques sont encaissés la semaine après le déroulement du module de formation.

Article 9 « Abandon de la formation » : en cas d'abandon, la formation est due dans son intégralité. Si l'abandon de la formation intervient pour des motifs avérés tels que maladie, ou accident, et confirmé par deux certificats médicaux, et par courrier recommandé, les prestations effectivement dispensées sont dues intégralement, celles non-effectuées sont remboursées à hauteur de 50%. L'étudiant est donc redevable de 50% du montant de la partie non effectuée de la formation à la date officielle de l'abandon (date de réception de son courrier RAR).

Article 10 « Garanti ZEN » Cycle SAI#1 Niveau 1: Le stagiaire peut renoncer à la formation à l'issue du premier séminaire du cycle sans aucune pénalité. Le stagiaire devra satisfaire à deux conditions : a) avoir réglé les arrhes correspondants au prix du 1^{er} module. b) avoir signalé au formateur son désir d'arrêter son cursus de formation au plus tard à la fin de la 3^e journée de formation du 1^{er} module. Passé ce délai, le stagiaire sera considéré dans le cas d'abandon de la formation de l'article 9. Si le stagiaire remplit ces deux conditions et confirme sa décision dans les 7 jours par l'envoi d'un courrier RAR, le ou les chèques remis à l'inscription lui seront retournés sous 15 jours, déduction faites des 480 € correspondant au prix normal du 1^{er} module.

Article 11 « Défaut de paiement - Chèque sans provision » : tout règlement refusé par l'organisme bancaire du stagiaire fera l'objet d'une facture forfaitaire de 30 € destinée à couvrir les frais bancaires et administratifs sans toutefois se substituer à la somme due ou aux frais et dommages pouvant être réclamés pour non-paiement. Le montant dû devra être réglé sous quinze jours.

Article 12 « Déontologie » : le stagiaire du Cycle SAI#1 qui obtient le diplôme de praticien et qui s'installe pour exercer la sophro-analyse intégrative s'engage à respecter le code déontologique de la profession et notamment à se faire superviser, et souscrire une assurance professionnelle.

Article 13 « Droit à l'image » : le stagiaire autorise par le présent contrat, IES, à utiliser à titre gracieux d'éventuelles photos ou enregistrements vidéo des formations où il est susceptible de figurer.

Article 14 « Communication des coordonnées personnelles » : IES s'interdit d'utiliser les coordonnées personnelles du stagiaire à d'autres fins que son usage propre dans le cadre du fonctionnement de l'IESA/IES. Cependant, le stagiaire accepte que ses coordonnées personnelles soient communiquées à l'ensemble des participants et de l'équipe pédagogique de la (des) formation (s) à laquelle (auxquelles) il est inscrit. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 (art 11-3), il dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations le concernant.

Article 15 « Connaissance des présentes Conditions Générales de Vente du Contrat de Formation » : les présentes conditions générales peuvent être modifiées par IES et une version actualisée est en permanence consultable en ligne sur le site de l'Institut : www.sophro-analyse.eu. En cas de modification, l'Institut s'engage à informer le stagiaire. Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de ces différentes dispositions ainsi que des conditions d'admission et de validation mentionnées dans le Catalogue et le site internet de l'Institut Européen de Sophro Analyse 2017-2018. Il donne son accord sur toutes ces dispositions.

Article 16 « Attribution de compétence » : en cas de désaccord de l'une des parties sur le présent contrat de formation, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver un accord à l'amiable. Tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat conclut entre la Société Inspirer Expirer Sourire EURL et le contractant sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence du tribunal de commerce de Draguignan.

Le Stagiaire

Prénom, Nom et signature du stagiaire

Faire précéder de la mention « Lu et approuve »

Fait à , le

Pour Inspirer Expirer Sourire

Alain Bellone , Gérant IES, Directeur Pédagogique IESA

« Lu et approuve » - Fait aux Mayons, le